

• Les coupes en forêt domaniale inquiètent, l'ONF rassure

dimanche 01.06.2008, 04:48 - La Voix du Nord



| ENVIRONNEMENT |

Les coupes claires dans une forêt, surtout quand elles sont en bord de route (donc visibles), ne sont pas toujours admises et comprises de la population. Christine Vidor, de Questrecques, attachée à la défense de l'environnement, s'inquiète de « l'intensification des coupes » dans la forêt domaniale de Boulogne.

PAR ROMAIN DOUCHIN

boulogne@lavoixdunord.fr PHOTO GUY DROLLET

À l'ONF, on dédramatise : « *On récolte moins (d'arbres) qu'on en produit* » et on souligne qu'une forêt « *non gérée se ferme* ». On soulève aussi le rôle bénéfique des coupes d'arbres qui sont partie intégrante de l'aménagement forestier. « *Elles sont essentielles pour alimenter la filière bois en matières premières* (bois à usage de constructions et bois de chauffage).

C'est une demande de l'État, propriétaire, car la filière bois, c'est 500 000 emplois », rappelle Frédéric Vincq, responsable de l'Unité territoriale Littoral, qui gère les forêts domaniales du secteur (*lire par ailleurs*).

L'impact environnemental n'est pas non plus négligeable, alors que vient de se dérouler le Grenelle de l'environnement : « *Le bois est un fixateur de carbone. Les jeunes arbres captent davantage de CO² que les vieux. Il y a donc un intérêt à intensifier le prélèvement pour en replanter de nouveaux.* » Et puis, une opération de coupe ne se fait pas à la légère. Les techniciens de l'ONF font d'abord ce qu'on appelle un inventaire qui tient compte de la taille des arbres, de la variété des essences, du volume existant à l'hectare... « *On mesure la maturité d'un arbre (bon à être coupé) en fonction de son diamètre dit d'exploitabilité* », ajoute Frédéric Vincq. Pour un hêtre, c'est autour de 70/80 cm pour un âge compris entre 100 et 120 ans. Les arbres à couper sont martelés par l'ONF pour que le bûcheron ne se trompe pas.

Tout un travail est mené en amont dans le cadre des travaux forestiers pour garantir la production de « *belles tiges* ». « *C'est le métier du forestier que de repérer les arbres d'avenir en les*

taillant, en les élaguant, en éclaircissant la parcelle pour qu'ils ne soient pas gênés par d'autres. »

Le bois (chêne, hêtre, frêne) est vendu à des exploitants forestiers et à des particuliers qui ont besoin de bois de chauffage, qu'il leur est interdit de commercialiser. La coupe effectuée, l'ONF intervient pour replanter ou laisse la forêt se régénérer naturellement. Le but étant de renouveler la ressource en veillant à maintenir un équilibre faune-flore, tout en assurant un bon accueil du public. Même si dans ce domaine, il y a du boulot. L'ONF dénonce un manque de volonté politique pour promouvoir les espaces forestiers publics. Depuis 2004, le conseil général a par exemple suspendu une aide annuelle de 40 000 E qui finançait les travaux de propreté, l'entretien des infrastructures, le renouvellement des aires de pique-nique... •

Réagissez

- Nom d'utilisateur :
- Mot de passe :
- [pas encore inscrit ?](#)
- Rédigez votre commentaire (1000 caractères max.):
- [Quelques règles de bonne conduite avant de réagir](#)
-

Les opinions émises par les internautes n'engagent que leurs auteurs. La Voix du Nord Multimédia se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la diffusion de tout commentaire dont le contenu serait susceptible de porter atteinte aux tiers ou d'enfreindre les lois et règlements en vigueur, et décline toute responsabilité quant aux opinions émises, qui n'engagent que leurs auteurs.